

Les Collectivités ultramarines s'engagent pour un développement touristique durable.

Considérant l'engagement de l'ACCD'OM et de ses collectivités adhérentes dans une perspective de développement durable,

Engagement 1 :

Considérant que la coopération régionale est un corollaire indispensable à cette dimension durable du développement,

Les collectivités d'Outre Mer de l'ACCD'OM, réunies en congrès du 12 au 16 novembre 2007 à l'île de La Réunion, s'engagent à tout mettre en œuvre pour qu'avant fin 2010, chacune d'entre elles concrétise une action de coopération décentralisée dans son environnement régional.

Engagement 2 :

Considérant la capacité d'intervention des collectivités au niveau local et la nécessité d'impulser le développement durable au quotidien,

Les collectivités adhérentes à l'ACCD'OM s'engagent à intégrer, dans tous les appels d'offres qu'elles feront désormais, une clause de développement durable, et appellent toutes les collectivités ultramarines à en faire de même.

Engagement 3 :

Considérant les résultats obtenus, notamment à La Réunion, à travers la mise en commun des compétences au travers des outils de coopération intercommunale et grâce à la volonté des élus de travailler ensemble,

Les collectivités adhérentes à l'ACCD'OM, s'engagent à travailler davantage dans le cadre de l'intercommunalité, à utiliser tous les outils mis à leur disposition dans ce cadre, à exprimer et à développer autant que possible cette volonté de partage.